

Catherine Dupré, indépendante et rebelle

Céline Cyr

Volume 2, Number 1, Spring 1986

Autrefois, le commerce du livre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6493ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cyr, C. (1986). Catherine Dupré, indépendante et rebelle. *Cap-aux-Diamants*, 2(1), 15–18.



Aperçu vers l'ouest d'une maison du bourg de Beauport, à partir du Chemin du Roy. Aquarelle de J. P. Cockburn aux environs de 1830. Archives publiques du Canada.

Portrait de femme

CATHERINE DUPRÉ, INDÉPENDANTE ET REBELLE

J. Duchesnay Catherine Dupré,

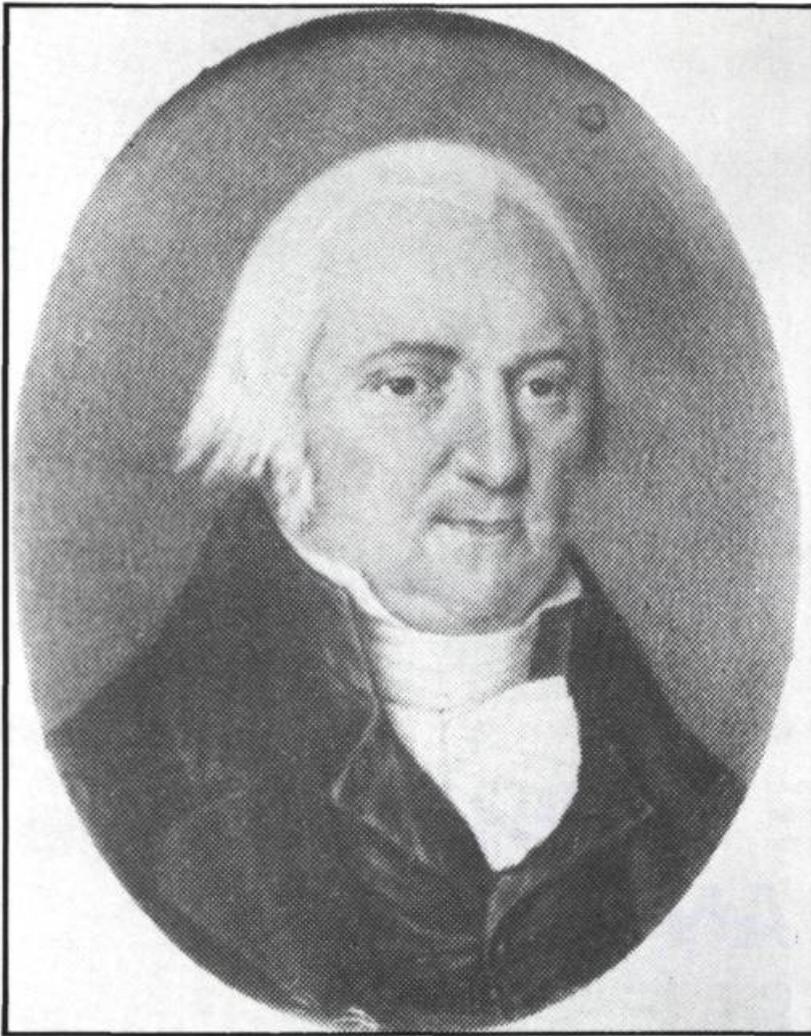
par Céline Cyr*

Catherine Dupré fait partie des sans-histoire, de celles qui n'ont pas eu de place dans l'histoire. Ce n'est pas une héroïne, mais elle ne correspond pas non plus à l'image mythique de la femme épouse et mère, partagée entre l'éducation des enfants et les tâches ménagères. C'est une femme vivante, rebelle, active et déterminée.

Le 7 mai 1778, Catherine Dupré, 18 ans, fille aînée de Catherine Martel de Brouage et de Jean-Baptiste Le Comte Dupré, colonel de milice et homme d'affaires de Québec, épouse dans l'église Saint-Pierre, à l'île d'Orléans, devant son grand-oncle, le coadjuteur Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly, Antoine Juchereau Duchesnay. Ce veuf âgé de 38 ans est un

riche seigneur. Il possède les trois quarts de la seigneurie de Beauport, les seigneuries de Saint-Denis, de Fossambault, de Gaudarville et de Saint-Étienne, de même que les deux tiers de l'arrière-fief de Mesnu, à l'île d'Orléans. Il est aussi propriétaire d'une maison de pierre à deux étages rue Saint-Louis à Québec, de deux moulins à farine et de deux scieries. Il détient 34 950 livres françaises en obligations et marchandises et 10 000 livres françaises en espèces. Le nouveau marié peut se permettre de doter son épouse d'une rente viagère annuelle de 2 000 livres françaises.

* Rédactrice-historienne,
Dictionnaire Biographique du Canada



Pierre-Amable de Bonne (1758-1816) fut député dans le premier Parlement du Bas-Canada en 1792. Archives publiques du Canada.

L'épouse modèle

La jeune mariée s'installe au manoir seigneurial de Beauport, où habitent déjà les trois jeunes enfants issus du premier mariage de Duchesnay. Elle vit confortablement, entourée de domestiques et d'esclaves. En février 1779, elle donne naissance à un garçon, Jean-Baptiste. Une fille, Catherine-Henriette, naît en 1784, puis Michel-Louis voit le jour l'année suivante. Selon Duchesnay, le couple demeure ensemble «avec amour, fidélité et satisfaction, comme mari et femme, dans le sein de leur famille, en très bonne compagnie et réputation» jusqu'en 1790. Cette année-là, Pierre-Amable De Bonne, nommé greffier du papier terrier, vient habiter Québec et fréquente assidûment le manoir seigneurial de Beauport. Aux premières élections législatives à l'été de 1792, Duchesnay et De Bonne deviennent respectivement députés de la circonscription de Buckingham et de celle d'York. Cet intérêt commun pour la politique contribue à rapprocher davantage les deux hommes, qui continuent de se fréquenter. Duchesnay accepte

même l'offre que lui fait De Bonne de loger ses enfants chez lui, à Québec, le temps de leurs études.

Des amours illicites

Les liens qui se développent entre De Bonne et Catherine Dupré ne plaisent guère au seigneur de Beauport qui, en 1793, prie instamment De Bonne «d'éloigner ses assiduités». D'ailleurs, les moeurs frivoles et légères de ce dernier inquiètent sérieusement Duchesnay. De Bonne s'était marié en 1781 avec Louise Chartier de Lotbinière, mais le couple s'était séparé dès l'année suivante, par consentement mutuel.

En avril 1794, Catherine Dupré tente à son tour d'obtenir une séparation de corps et de biens et retient l'avocat Jonathan Sewell pour sa défense. Duchesnay essaie tant bien que mal de reconquérir sa femme et l'incite à abandonner une telle poursuite, qui ternit sa réputation et celle de sa famille. En juin, il somme De Bonne et Catherine Dupré de rompre. Cette dernière quitte alors le manoir seigneurial et s'installe chemin de La Canardière, près du domaine de De Bonne, puis rue Saint-Jean, dans la haute ville de Québec. Les amants «se visit[ent] et mang[ent] fréquemment ensemble, leurs domestiques et provisions étant communs». La situation s'avère des plus embarrassantes pour les deux hommes, appelés à se rencontrer au Conseil exécutif, où ils ont été nommés en décembre 1794.

Retour au bercail

Catherine Dupré revient au manoir de Beauport pour soigner sa fille en janvier 1795. Toutefois, il n'est nullement question pour elle de reprendre la vie commune malgré les instances de son mari. Aussi dort-elle «dans un appartement séparé et éloigné, où elle se [tient] munie d'un bâton dans son lit et accompagnée d'une servante dans la nuit». Chaque jour, elle se rend dans une maison de Beauport pour y rejoindre son amant. En avril, exaspéré par la situation, Duchesnay chasse son épouse, qui se réinstalle chemin de La Canardière, non loin du domaine de De Bonne. Tous les deux paraissent «communs en leurs meubles, tables, vivres, peines, mystères, lits et plaisirs». En octobre, Duchesnay les poursuit pour adultère. Il accuse De Bonne d'avoir couché avec sa femme, «ce qui [lui] a causé [...] la perte et privation de la personne, consolation et compagnie de sa légitime épouse, et à ses enfants la bonne réputation et les secours de leur mère». Il lui réclame £5 000 en dommages et

intérêts. Duchesnay tente par la même occasion d'annuler la dot prévue et de rompre les conventions établies par leur contrat de mariage. Par ailleurs, il s'engage à «payer [à sa femme] la pension raisonnable [...] si elle se retire dans un couvent et se comporte à l'avenir tel que la décence et les loix requierent».

Séparée de corps

En juillet 1796, la poursuite pour adultère est abandonnée. Le jugement de séparation de corps est prononcé en octobre, et la poursuite en séparation de biens, retirée en février suivant. En février 1798, Catherine Dupré se présente à nouveau devant les tribunaux, pour la garde de ses deux plus jeunes enfants. Elle se plaint qu'elle «ne peut les voir et entretenir avec cette autorité et liberté acquises à une mère par les lois divines et humaines, et avec d'autant plus de droits [...] qu'elle ne s'est pas bornée aux douleurs de l'enfement mais qu'elle les a allaités et soignés avec l'attention la plus marquée». Elle accuse aussi son mari de leur inculquer «tant par discours que par actions la haine et le mépris envers [...] leur mère», et de se servir d'eux comme «instruments de sa vengeance». Cette conduite, d'ajouter la demanderesse, contribue «à détruire dans l'esprit de ses enfans le germe inné du respect de reconnaissance et d'amour envers leur mère».

Duchesnay fait valoir que lui et son épouse sont séparés de corps et qu'elle peut voir ses enfants «là où ils sont placés pour leur éducation». L'action de Catherine Dupré est déboutée en Cour du banc du roi et la Cour d'appel confirme cette sentence. Dans sa correspondance, le coadjuteur Joseph-Octave Plessis prend la peine d'informer son évêque du jugement qui a été rendu.

À nouveau rangée

Se croyant lésée, Catherine Dupré se présente devant le Conseil privé en 1801, mais se désiste peu après. En 1805, les parties s'entendent sur le montant de la pension. À ce moment, les enfants ont déjà tous quitté le toit paternel. Michel-Louis et Jean-Baptiste se sont engagés dans les forces armées britanniques et ont suivi leur régiment en Europe. Catherine-Henriette a épousé François Blanchet en 1802. De son côté, De Bonne, veuf depuis 1802, s'est remarié en 1805. Catherine Dupré, pour sa part, demeure à Québec rue Saint-Flavien, dans une maison louée.

Le riche seigneur de Beauport meurt le 15 décembre 1806, laissant une fortune considérable et un patrimoine foncier imposant. Jugant la conduite de sa femme indécente à son égard et vis-à-vis de ses enfants, il ne lui laisse que la rente viagère garantie par son contrat de mariage. Les dispositions testamentaires de Duchesnay, par ailleurs, sont loin de satisfaire ses fils, qui ne reçoivent que la jouissance des biens fonciers.

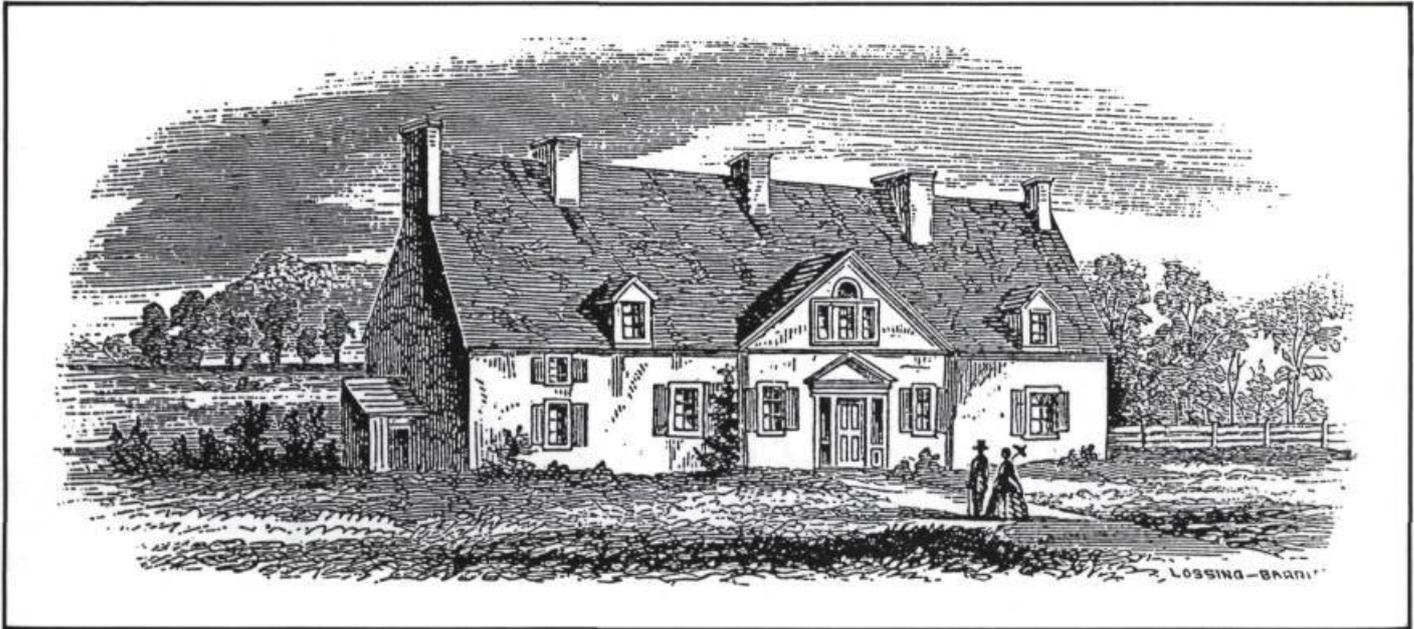


Antoine Juchereau-Duchesnay (1740-1806) seigneur de Beauport et de nombreuses autres seigneuries et fiefs, député du Bas-Canada, prend Catherine Dupré pour épouse en 1778. Archives nationales du Québec, collection Initiale.

La femme d'affaires

Désormais, Catherine Dupré signe Catherine Dupré, veuve Duchesnay. Son nouveau statut lui permet d'administrer ses biens en toute liberté sans qu'aucun homme ne puisse exercer quelque autorité sur elle. En effet, la *Coutume de Paris* accorde à la veuve les mêmes droits qu'à un homme majeur, tandis qu'elle restreint considérablement ceux de la femme mariée, entièrement soumise à l'autorité de son époux.

En 1807, elle se retrouve devant le tribunal pour réclamer une dette au marchand de Québec John Young, qui refuse de la payer parce qu'il conteste la validité du testament olographe de Duchesnay. Bien représentée par les avocats Jean-Antoine Panet et Pierre-Stanislas Bédard, elle perd néanmoins son procès. Les juges de la Cour du banc du roi, dont son ancien amant, se prononcent tous en faveur de Young.



Le manoir seigneurial de Beauport habité par le couple Duchesnay. Gravure de Lossing et Barrit d'après un dessin inconnu. Tiré du *Harper's New Monthly Magazine*, 1859.

Elle s'établit à Beauport en 1808 et continue de récupérer les sommes dues à son mari; en mai 1809, elle donne une procuration à son gendre, François Blanchet, pour agir en son nom dans de telles causes. Elle devient aussi bailleuse de fonds. Elle avance soit de petites sommes d'argent à des cultivateurs et à des artisans, soit des sommes plus considérables à des marchands, des seigneurs ou des membres de professions libérales de la région de Québec. Les sommes prêtées sous forme d'obligations varient entre £12 et £700, sont payables à date fixe et portent intérêt de 6%. La créancière prête ainsi £5 925 entre 1807 et 1828. Sur ce montant elle avance pas moins de £3 793 à ses enfants afin de faciliter leur établissement. Elle exige souvent des garanties et se sert des moyens légaux pour recouvrer son avoir. Elle se présente environ 50 fois devant les tribunaux et, lorsqu'elle a gain de cause, n'hésite pas à faire saisir les biens des débiteurs insolvables.

En 1820, la mort de son père, survenue en mai, augmente substantiellement sa fortune. Elle hérite alors du quart des biens paternels, qui comprennent une maison rue Saint-Louis, l'arrière-fief d'Argentenay, à l'île d'Orléans, ainsi que de nombreuses obligations à percevoir.

Un seul héritier

En 1833, elle rédige son testament. Elle laisse tous ses biens, meubles et immeubles, y compris les bijoux et l'argent, à son fils Michel-Louis. Selon elle, ce «legs qu'elle fait audit Michel Louis Juchereau Duchesnay Ecuyer qui est chargé d'une nombreuse famille, n'est qu'une modérée compensation des sacrifices qu'il a fait pour elle et des services importants qu'il lui a rendus en bien des occasions et continue de lui rendre encore».

Catherine Dupré meurt le 14 novembre 1836 et est inhumée trois jours plus tard dans le cimetière de la seigneurie de Fossambault, propriété de Michel-Louis. Même si elle était veuve depuis 30 ans et avait vécu 12 ans séparée de son mari, le curé de l'endroit prend le soin de préciser, dans l'acte de sépulture, qu'elle était la «veuve de feu l'Honorable Antoine Juchereau Duchesnay en son vivant seigneur de Beauport, Saint-Roch, Gaudarville et Fossambault, membre du Conseil exécutif». Pour ses contemporains, elle n'a donc pas acquis de personnalité propre, et toute sa vie semble se résumer au fait qu'un jour elle a dit oui à l'honorable Duchesnay. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Une synthèse essentielle:

Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, éd. des Quinze, Collection «Idéelles», 1982, 521 pages.

Sur les femmes et la justice au XVIII^e siècle:

André Lachance. *Crimes et criminels en Nouvelle-France*. Montréal, Boréal-Express, 1984, 183 pages.

Un outil de travail:

Denise Lemieux et Lucie Mercier. *La recherche sur les femmes au Québec. Bilan et bibliographie*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, «Instrument de travail», 1982, 336 pages.

Et un livre passionnant par un historien français:

François Lebrun. *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*. Paris, Armand Colin «Coll. U Prisme», 1975, 179 pages.